



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL**
No 10 – 12 juillet 2012

EN BREF :

- Situation générale.
- Altise à tête rouge : début d'activité.
- Thrips dans les oignons secs : nouvel insecticide, rotation des produits.
- Teigne du poireau : ajustement des dates de traitements.

SITUATION GÉNÉRALE

Le temps chaud s'est poursuivi cette semaine, avec des maximums journaliers le plus souvent au-dessus des normales. Le seuil de 30°C a été atteint vendredi et samedi (6 et 7 juillet) dans les régions du sud-ouest de la province. Les dernières nuits (9 et 10 juillet au matin) ont cependant été un peu plus fraîches que la normale.

Les dernières pluies sont survenues lors des orages du mercredi le 4 juillet dernier. La carte des précipitations présentée à l'annexe 1 qui donne les quantités de pluies reçues durant la dernière semaine permet également de situer les zones de la province affectées par ces orages. Les températures élevées et les vents secs des derniers jours ont contribué à assécher les sols partout dans la province. L'irrigation est maintenant nécessaire pour un grand nombre de fermes.

En Montérégie-Ouest, les cultures affectées par la tempête de grêle du 4 juillet et potentiellement récupérables montrent, en général, une reprise de croissance vigoureuse. Il faut espérer que les conditions des semaines à venir permettront d'obtenir un rendement et une qualité de récolte acceptables. Les champs grêlés demeurent très sensibles au développement des maladies bactériennes et fongiques. De plus, le développement d'une plante à bulbe comme l'oignon, dont la formation du bulbe est reliée à la quantité de feuillage, à la longueur du jour (jours longs) et aux températures élevées, restera fortement dépendant des conditions climatiques à venir.

Globalement, la situation reste similaire à celle présentée la semaine dernière. Cet avertissement ne présentera que les nouveaux éléments ou ceux nécessitant plus de précisions. Au besoin, relisez l'avertissement No 09 du 6 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09tn12.pdf>).

ALTISE À TÊTE ROUGE

L'altise à tête rouge est observée dans certains champs de la Montérégie et de la Capitale-Nationale. Cette grosse altise (4 à 5 mm) est arrivée plus tôt qu'à l'habitude cette année. Elle gruge la surface des feuilles des plantes hôtes en ne laissant habituellement que la membrane inférieure. Le dommage apparaît sous forme de zones décolorées, le plus souvent arrondies. **Les cultures de ce réseau qui peuvent être affectées par l'altise à tête rouge sont la laitue (tous les types), le céleri, le céleri-rave et la carotte.** Dans la laitue, on intervient lorsque l'insecte cause des dommages significatifs sur les parties commercialisables. Lorsque les laitues sont jeunes, on intervient seulement si les dommages sont suffisamment abondants pour retarder la croissance. Dans le céleri et la carotte, étant donné que l'insecte s'attaque aux folioles des feuilles qui, sauf exception (ex : carotte à botte), ne sont pas vendues avec le légume, on intervient seulement si l'intensité des dommages est susceptible de retarder la croissance. Bien entendu, si on doit intervenir contre d'autres insectes dans la culture, on recommande d'utiliser, si possible, un insecticide qui réprimera également les altises présentes.

Peu d'insecticides sont homologués spécifiquement pour la répression des altises dans les cultures. Cependant, la plupart des insecticides actuellement homologués contre la punaise terne ou la cicadelle devraient également être efficaces contre les altises. Pour obtenir plus d'information concernant l'altise à tête rouge, vous pouvez consulter l'avertissement **No 13** du 4 août 2006 disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a13tn06.pdf>.

THRIPS DANS LES OIGNONS SECS

Bien que les quantités de thrips varient beaucoup d'un champ à l'autre, la pression exercée par cet insecte continue globalement d'augmenter en Montérégie, dans Lanaudière et à l'Île d'Orléans. On a aussi de la difficulté à faire baisser les populations dans certains champs d'oignons.

L'insecticide/miticide AGRI-MEK, qui vient d'être homologué dans les oignons secs, devrait aider au niveau de la répression des thrips. Ce produit qui appartient au groupe 6 a un mode d'action différent des autres insecticides déjà disponibles. On a donc tout avantage à l'utiliser en rotation avec les autres produits.

Concernant la rotation entre les matières actives, certains chercheurs recommandent de faire deux applications consécutives avec un produit donné avant de changer pour un produit appartenant à un autre groupe chimique. Présentement, les 2 insecticides qui semblent offrir la meilleure efficacité sont DELEGATE (groupe 5) et AGRI-MEK (groupe 6). Avec ces deux produits, les deux applications consécutives seraient donc tout à fait appropriées. Par contre, pour les insecticides dont l'efficacité contre les thrips est souvent plus faible (insecticides des groupes 1B et 3), une seule application avant de changer de produit demeure la meilleure stratégie à utiliser.

On ne le répétera jamais assez, l'application de beaucoup d'eau demeure un point essentiel pour obtenir un traitement vraiment efficace contre les thrips. **Un volume de 500 litres d'eau à l'hectare est un minimum surtout si aucun adjuvant n'est ajouté avec le produit.**

Le respect du seuil d'intervention de 1 thrips par feuille demeure aussi un point important. Si la population de thrips devient trop élevée, il est, par la suite, très difficile de la faire redescendre à un niveau acceptable.

Généralement, l'irrigation permet aussi de réduire les populations de thrips.



TEIGNE DU POIREAU

Teigne du poireau

Alors que l'on s'attendait à une baisse de l'activité des papillons, c'est au contraire une augmentation du nombre des captures qui a été observée cette semaine dans les régions suivantes : Mauricie, Centre-du-Québec et Estrie. **Cette situation nous oblige à faire certains ajustements concernant les dates d'intervention pour les producteurs qui ne piègent pas la teigne.**

Stratégie d'intervention

Sur les fermes où du piégeage est effectué, intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teignes ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et une seconde fois de 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons).

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions.

– Basses-Laurentides, Lanaudière, Montérégie et Outaouais	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 4 et 16 juillet▪ Avec 1 traitement : 10 juillet
– Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie.	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 4 et 20 juillet▪ Avec 1 traitement : 14 juillet
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 10 et 24 juillet▪ Avec 1 traitement : 18 juillet

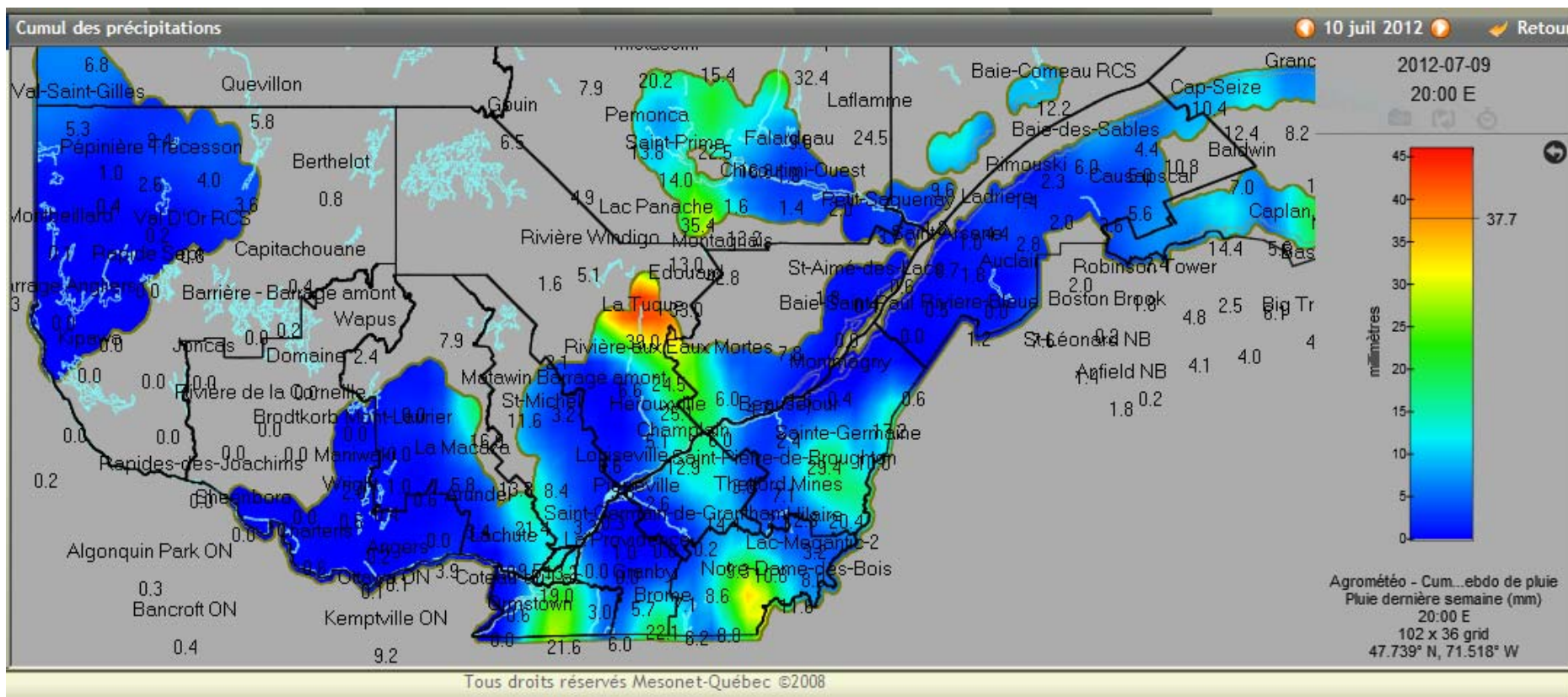
LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte, céleri, laitue, oignon, poireau, ail
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 5106 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – carotte, céleri, laitue... – 12 juillet 2012



Carte provinciale des précipitations cumulées du 4 au 10 juillet 2012



Source : Agrométéo Québec (www.agrometeo.org), une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU, AIL